

FC 9341 1231 GM 1 M02

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

COUNCIL OF MOKOLO

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 16/AONO/C MOKOLO/CIPM/2023

DU ~~00 JUIN 2023~~ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE L'HOTEL DE VILLE DE MOKOLO

FINANCEMENT : BUDGET DU FEICOM /COMMUNE DE MOKOLO-EXERCICE 2023 & SUIVANTS

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de Mokolo, Autorité Contractante, lance un avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de l'Hôtel de ville de Mokolo, Département du Mayo Tsanaga, Région de l'Extrême – Nord.

2. PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine des BTP et installées en territoire camerounais.

3. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par les ressources FEICOM/Commune de Mokolo, Exercice 2023 & Suvants.

4. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux portent sur la construction d'un bâtiment de type R+1 et se déclinent autour des activités ci-après à :

- INSTALLATION GENERALE DE CHANTIER
- TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES
- FONDATIONS-INFRASTRUCTURES
- BETON ARME-SUPERSTRUCTURE
- MAÇONNERIE
- CHARPENTE-COUVERTURE-PLAFONNAGE-ETANCHEITE
- MENUISERIES BOIS-ALUMINIUM-METALLIQUES-MURS RIDEAUX
- PEINTURE
- CARRELAGE
- PLOMBERIE-SANITAIRES-PROTECTION INCENDIE
- ELECTRICITE COURANT FORT
- ELECTRICITE COURANT FAIBLE
- CLIMATISATION ET VENTILATION

5. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution des travaux est de dix (10) mois, incluant toutes les contraintes liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatives aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Commune de Mokolo BP ...71..., Téléphone : dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de Deux cent mille (200 000) francs CFA , au titre des frais d'acquisition du DAO payable à la recette Municipale de Mokolo.

7. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Mokolo, au plus tard le 14 JUIN 2023 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 16 /AONO/C MOKOLO/CIPM/2023
DU 09 JUIN 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE L'HOTEL DE VILLE DE MOKOLO
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quarante-sept (9 993 047) Francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera du le 14 JUIN 2023 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mokolo, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

10. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

A. Critères éliminatoires :

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

- 3) Faible capacité financière ;
- 4) Absence du CCAP paraphé et signé et daté à la dernière page
- 5) Absence des références similaires d'au moins 500 000 000 Millions dans les trois dernières années
- 6) Absence ou omissions d'un prix unitaire.

B. Critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Présentation générale de l'offre : oui/non
- 2) Conformité des spécifications techniques à celles contenues dans le CCTP : oui/non
- 3) Compréhension du projet et organisation : oui/non
- 4) Planning et délai de livraison. : oui/non
- 5) Références dans les travaux similaires : oui/non
- 6) Expérience du personnel : oui/non
- 7) Moyens logistiques : oui/non
- 8) Capacité financière : oui/non

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% verra son offre financière examinée.

11. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de **neuf millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quarante-sept (9 993 047)** de francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commune de Mokolo, Tel : dès publication du présent avis.

A MOKOLO, le **9 JUIN 2023**
LE Maire de la commune de MOKOLO

(Autorité Contractante)



Ampliations :

- PREFET DU MAYO TSANAGA (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMAI (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
- FEICOM EXTREME NORD (pour information)